Reçu en préfecture le 19/10/2024

République F

Publié le Département | ID: 073-217301803-20241004-2024_OCT_



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DIJ CONSEIL MUNICIPAL du 04 octobre 2024

Nombre de conseillers

En exercice:9 Présents:8 Absents: 1

> Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le vendredi 64.1.101 2024 à 19h30 salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel Clerc, Maire de la commune de Motz.

> Etaient présents : Monsieur Daniel Clerc, Monsieur Gérard Clerc, Monsieur Denis Jeantet, Madame Marie-Thérèse Dejey, Monsieur Roland Remondat, Monsieur Vincent Laloy, Madame Myriam Ortiz-Gutierrez, Monsieur Olivier Morelle

Absent-e-s excusé-e-s: Madame Zoé Buckley (pouvoir donné à Monsieur Roland Remondat)

Absent-e(s) non excusé-e(s): Néant

Quorum: 5

Convocation: 28 septembre 2024

Madame Marie-Thérèse Dejey est désignée secrétaire de séance.

D 2024-37

VENTE DE L'ANCIEN VEHICULE DES SAPEURS-POMPIERS

Monsieur le maire rappelle la délibération du 02 août dernier concernant la vente de l'ancien véhicule des sapeurspompiers et de l'ancienne lame à neige

Toute offre devait être déposée en mairie avant le 30 septembre 2024.

Aucune offre n'a été reçue pour la lame à neige et quatre offres ont été réceptionnées pour l'ancien véhicule des sapeurs-pompiers.

Monsieur le maire rappelle que la mise à prix initiale pour l'ancien véhicule des sapeurs-pompiers s'élève à deux mille euros (2000 €) et ouvre donc les enveloppes correspondantes :

1ère offre : 3 000€ 2ième offre: 6 266 € 3ième offre: 6 500 € 4ième offre: 8 650 €

L'offre la plus avantageuse serait celle d'un montant de 8 650 € transmise par Monsieur Michel Renou.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

décide de vendre en l'état, l'ancien véhicule des sapeurs-pompiers de marque Toyota, type FJ45 - Land Cruiser pour un montant de 8 650 € à Monsieur Michel Renou domicilié 95 chemin de Ripet - 01350

charge Monsieur le Maire, de réaliser toutes les opérations nécessaires

Pour extrait conforme

Le Maire

Daniel CLERC

La secrétaire de séance

Marie-Thérèse DEJEY